

Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 16 septembre 2020

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 84 de notre règlement interne, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire **urgente** suivante à Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics et à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure.

Après avoir été confronté avec des véhicules extérieurs dont un autobus dans une descente de la première étape du Tour de Luxembourg, les coureurs se sont mis en grève à l'occasion de la deuxième étape. Une grande partie de l'étape a été neutralisée et la course s'est limitée aux derniers 60 kilomètres.

- Nous aimerions dès lors savoir de Messieurs les Ministres quelle est l'envergure et quelles sont les mesures réglementaires et préventives qui ont été prises pour éviter de tels incidents et ainsi assurer tant que possible la sécurité des coureurs et aussi des utilisateurs de la voie publique et épargner une publicité négative à cet événement sportif de haut niveau ?
- Quelles sont les mesures qui tombent sous la responsabilité de l'organisateur ?
- Quelles sont le cas échéant les nouvelles mesures préventives, infrastructurelles de signalisation et autres qui sont envisagées ?
- Où se situe le cas échéant la responsabilité en cas d'accident ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Mars Di Bartolomeo
Député

Claude Haagen
Député

